

## REGLEMENT INTERIEUR

**Inscription-Réservation** : elles sont au minimum mensuelles.  
Pour les mercredis, elles se font au plus tard le 23 du mois précédent.  
Pour les vacances, une fiche de réservation complétée, datée et signée est à faire parvenir au secrétariat une semaine avant les vacances.

**Paiement** : le paiement s'effectue le jour même de la réservation pour les mercredis et les vacances scolaires.

**Annulation** : seules les annulations justifiées par un certificat médical peuvent faire l'objet d'un remboursement ou d'un report de date dans la mesure des places disponibles.

### ATTENTION

**Les enfants non-inscrits dans les délais ne seront acceptés au ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) que dans la limite des places disponibles. Leur nom figurera sur une liste d'attente.**

✂ -----**Coupon à nous retourner**-----

Mme, Mr,.....

responsable légale du ou des enfant(s).....

.....

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur du Centre d'Accueil Sans Hébergement.

L'inscription de mon ou mes enfant(s) emporte acceptation implicite du règlement.

Date

“ lu et approuvé ”  
signature